

**Zeitschrift:** Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels  
**Band:** 10 (1901)  
**Heft:** 15

**Vereinsnachrichten:** Mitglieder-Aufnahmen = Admissions

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Ersteinst... Samstag

Abonnement:

Für die Schweiz 3 Monate Fr. 2.— 6 Monate „ 3.— 12 Monate „ 5.—

Für das Ausland:

3 Monate Fr. 3.— 6 Monate „ 4.50 12 Monate „ 7.50

Verens-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:

7 Cts. per 1spaltige Millimeterzeile oder deren Raum. — Bei Wiederholungen entsprechend Rabatt.

Paraisant... le Samedi

Abonnements:

Pour la Suisse: 3 mois Fr. 2.— 6 mois „ 3.— 12 mois „ 5.—

Pour l'Étranger:

3 mois Fr. 3.— 6 mois „ 4.50 12 mois „ 7.50

Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:

7 Cts. par millimètre-ligne ou son espace. Rabais en cas de répétition de la même annonce.



Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins

Organe et Propriété de la Société Suisse des Hôteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel \* TÉLÉPHONE 2406 \* Rédaction et Administration: Sternengasse No. 21, Bâle.

Mitglieder-Aufnahmen. Admissions.

Herr Franz Schnöller, Direktor, Kurhaus Weissbad (persönliches Mitglied).

An die Tit. Mitglieder.

Am 10. ds. sind die Beleg-Exemplare des Hotelführers, sowie das neue Mitglieder-verzeichnis an die Tit. Mitglieder abgegangen.

Basel, den 12. April 1901.

Offizielles Centralbureau Der Chef: Otto Amster.

Avis aux Sociétaires.

Le 10 avril nous avons expédié les exemplaires justificatifs du Guide des Hôtels ainsi que la nouvelle Liste des membres.

Bâle, le 12 avril 1901.

Bureau central officiel Le chef: Otto Amster.

An die Tit. Mitglieder,

welche jeweilen den Sommer über ihren Wohnort wechseln, richten wir hiemit die höf. Bitte, uns rechtzeitig zu benachrichtigen, damit der regelmässige Erhalt des Vereinsorgans keinen Unterbruch erleidet.

Das Centralbureau.

MM. les Sociétaires

qui, pendant l'été, changent leur domicile, sont priés d'en aviser à temps notre bureau, afin d'éviter des irrégularités dans l'expédition de l'organe social.

Le bureau central.

Notre Guide de voyage.

La série 1901 de la 3<sup>e</sup> édition du Guide de voyage „Les Hôtels de la Suisse“ sort de presse et son expédition pourra commencer dans quelques jours.

Notre publication, comme toutes celles de ce genre, ne cessera jamais d'être susceptible d'amélioration, aussi la nouvelle édition présente-t-elle son caractère de progrès notables. C'en est un, en première ligne, — la division de l'édition totale de 60,000 exemplaires en trois séries annuelles de 20,000 exemplaires chacune. Cette innovation permet d'apporter chaque année les modifications devenues nécessaires et d'assurer ainsi à l'ouvrage le plus haut degré d'exactitude possible.

Passant au contenu proprement dit et à l'ensemble du volume, nous ferons remarquer en première ligne que les „Idées sur certaines questions d'actualité“ de M. Ed. Guyer-Freuler, qui ont paru jusqu'ici en tête de l'ouvrage, ont été supprimées cette fois-ci, à titre d'essai. Cette décision a été prise à la demande de l'auteur lui-même, qui croit inutile de suspendre la publication de ces idées afin d'enlever à la presse tout prétexte à critique malveillante, et d'éviter ainsi ce qui s'est produit lors des éditions précédentes.

Quant au papier, il n'a été fait usage que de la meilleure qualité dite papier pour impressions artistiques, ce qui fait ressortir bien mieux les clichés dont l'exécution, comme précédemment, a été l'objet des soins les plus minutieux. S'il y en a néanmoins quelques uns, qui paraissent défectueux, cela tient à ce que, malgré des efforts réitérés, il a été impossible d'obtenir des croquis satisfaisants.

Les noms d'hôtels ont conservé comme précédemment, dans les trois éditions leur dénomination usuelle. Non seulement, en effet, il ne paraît pas indiqué de traduire une raison sociale, mais encore l'ordre alphabétique, qui reste ainsi le même dans les trois langues, impose cette mesure pour l'établissement du répertoire.

Certaines indications, telles que „Prix par jour et par personne“, „Chambres d'appartement exceptées“ etc., qui se trouvaient répétées pour chaque hôtel, ont été réunies sous le titre d'observations générales, et chaque page renvoie à cette rubrique.

Dans l'énumération des hôtels proprement dit, les maisons dont le prix de pension quotidien est inférieur à fr. 5.— ont été éliminées, conformément à une décision de la Société; cette mesure a été prise après consultation de toutes les maisons dont le prix minimum n'était pas connu d'avance.

Le guide a été complété par l'adjonction de la liste des représentants étrangers, ambassades et consulats, et du tarif téléphonique suisse.

Nous dirons encore quelques mots du point essentiel, c'est-à-dire de l'expédition. L'innovation la plus frappante à ce point de vue, c'est la possibilité de se procurer le guide en librairie. Jusqu'à présent, les personnes résidant à l'étranger qui désiraient se procurer cet ouvrage étaient astreintes à l'envoi de 30 centimes en timbres poste; car il était impossible de charger le bureau des frais résultant des milliers de demandes isolées qui lui parvenaient de l'étranger. Un calcul très simple nous a démontré que ce serait rendre service à nos commentants étrangers que de leur donner la possibilité de se procurer le guide chez le libraire de leur localité. Pour envoyer 30 centimes en timbres-poste, il fallait déboursier 25 cts. pour frais de port et prendre encore la peine d'écrire quelques lignes; il sera donc plus facile et moins coûteux pour l'étranger de se procurer le guide chez son libraire au prix de 50 cts. Il va de soi qu'en agissant ainsi, le bureau central ne se départ pas du principe de la distribution gratuite, car la convention conclue avec la maison d'édition Ch. Eggmann & Cie. à Genève stipule qu'il

lui sera remis un nombre déterminé d'exemplaires à titre gratuit et qu'elle est chargée de la diffusion par la librairie et de la propagande nécessaire. Dans ce but, la maison Eggmann & Cie. remettra prochainement aux hôtels de petits écrits auxquels nous les prions de réserver une place appropriée. Cette convention a pour nous une grande importance car l'établissement de dépôts dans ces deux pays se heurte à des difficultés considérables et c'est de là que nous parvient la majorité des demandes d'exemplaires isolés. La convention avec la librairie constitue donc une décharge pour le bureau central en même temps qu'une garantie plus sérieuse pour la diffusion de l'ouvrage dans les pays étrangers.

L'invitation que nous avons adressé récemment à MM. les Sociétaires de nous faire parvenir leurs commandes avait pour but provisoire de faciliter l'établissement d'un plan de distribution. Voici la marche prévue pour la répartition: En première ligne, les hôtels participant à l'entreprise recevront chacun un exemplaire justificatif de chaque langue; puis un exemplaire sera remis à chaque Sociétaire non participant. Ensuite viendront les envois pour les pays d'outre-mer, effectués par l'entremise de M. H. Meiss, agent général du Norddeutscher Lloyd à Zurich, grâce aux instances duquel auprès de la direction un dépôt de nos guides sera établi sur tous les vapeurs du Lloyd faisant le service de l'Amérique, de l'Australie et de l'Asie orientale, en plus des dépôts qui ont existé jusqu'à présent et continueront à exister dans toutes les agences de cette compagnie.

En troisième ligne vient la part de la maison d'édition Eggmann & Cie. à Genève. Puis, ce sera le tour des consulats suisses à l'étranger, grâce à l'entremise bienveillante du Vorort de l'Union des sociétés suisses de développement à Zurich. Ensuite, envoi des exemplaires destinés aux rédactions des principaux journaux du pays et surtout de tous les pays étrangers. Après cela, les vapeurs de la ligne Ostende-Douvres, les bureaux des chemins de fer d'état belges à Londres, Douvres et Bruxelles, le bureau de renseignements du Jura-Simplon à Londres et les bureaux suisses de renseignements auront leur tour.

Ce travail nous occupera sans doute jusqu'à la mi-mai, de sorte que c'est à partir de la seconde quinzaine de ce mois que les commandes des hôtels pourront être expédiées. Nous croyons que chacun comprendra pourquoi nous expédions ces commandes en dernier lieu; néanmoins, il nous paraît bon d'en donner ici les motifs essentiels. D'abord, il importe que les visiteurs de la Suisse entrent en possession du guide autant que possible avant de se mettre en route; ensuite, une bonne partie des hôtels qui ont commandé des livres ne sauraient les mettre à distribution avant l'ouverture de l'hôtel, c'est-à-dire avant le 15 mai.

Nous nous bornons aux explications ci-dessus, et nous plaçons à espérer que les hôteliers aussi bien que le public sauront apprécier tous le zèle mis à perfectionner cet ouvrage tant pour la commodité du voyageur, que pour le plus grand avantage des hôteliers.

Berichtigung zu unserem Leitartikel in letzter Nummer.

Zürich, den 10. April 1901. Tit. Redaktion der Schweizer Hotel-Revue.

In Nr. 14 der Schweizer Hotel-Revue vom 6. April 1901 bemerken Sie in Ihrem Leitartikel „Unser Hotelführer“, dass die bisher erschienenen „Ausserungen über Tagesfragen im Reiseverkehr“ des unterzeichneten Ed. Guyer-

Freuler versuchsweise weggelassen worden. Sie bemerken hierbei, dass dies geschah zufolge einer Eingabe des Verfassers selbst an den Vorstand des Schweizer Hoteliervereins, worin er die Frage aufwarf, ob es nicht angezeigt sei, von der Weiterveröffentlichung der „Ausserungen“ abzusehen, um nicht der Presse neuerdings Veranlassung zu übelwollender Kritik zu geben, wie sie bisher bei jeder Neuausgabe erfolgt ist.

Es ist richtig, dass ich an den Vorstand eine betreffende Eingabe gerichtet habe unterm 8. März 1900. Dagegen ist die Begründung meiner Eingabe, als hätte mich eine Kritik der Presse hierzu veranlasst, durchaus unzutreffend und unrichtig. Ich muss deshalb auf einer Richtigstellung der Motive zu meinem Vorgehen bestehen, da es mir nicht konvenieren kann, der Presse eine Verantwortlichkeit zuzuschreiben, welche ihr nicht zukommen kann. Dies umso weniger, als ich zur Genüge weiss, dass jedermann, der sich öffentlich ausspricht, sich der Kritik zu unterziehen hat; und dass im vorliegenden Falle die Beurteilung meiner „Ausserungen über Tagesfragen im Reiseverkehr“ durch die ernsthafte Presse eine überwegend anerkanntenswerte war.

In obenerwähntem Schreiben vom 8. März, sowie in einer weiteren Erläuterung vom 30. März an den Präsidenten des Schweizer Hoteliervereins, Herrn Tschumi, Hotel Beau Rivage in Onchy, habe ich klar und deutlich auseinandergesetzt, dass ich eine weitere Verwendung meiner Arbeit im Hotelführer für unnötig erachte, und habe meine Ansicht damit begründet, dass auf Anfrage des Vorstandes an sämtliche, nahezu tausend Mitglieder des Hoteliervereins, betr. eine Separatausgabe der „Ausserungen“, im Ganzen nur 50 Exemplare angemeldet wurden. Ich schrieb wörtlich folgendes: „Dieses Ergebnis scheint mir ein neuer Beweis, dass bei aller Anerkennung, welche meine, auf Ihren Wunsch und Ihre Anregung gemachte Arbeit in manchen Kreisen des reisenden Publikums gefunden haben mag, diese Arbeit selbst bei der Mehrzahl der Schweizer Hoteliers eine durchaus andere Beurteilung erfährt, als der Vorstand des Schweizer Hoteliervereins glaubte voraussetzen zu dürfen.“

Ich bemerkte ferner: „Wie Sie selbst, habe ich auch meinerseits die Erfahrung machen müssen, dass der rein sachliche, neutrale, völlig ungenüßliche, nur der Förderung der schweizerischen Gasthospitandie und dem Fremdenverkehr dienende Standpunkt meiner Darstellung gerade von manchen nächstinteressierten Kreisen der Hoteliers gar nicht verstanden wird.“

Wenn also nach Ansicht vieler Hoteliers meine Arbeit, die ich dem Verein ohne irgend welches Honorar, also gratis zur Verfügung stellte, den gewünschten Zweck nicht erreicht, so bleibt sie besser aus dem Hotelführer fort. Es ist nicht meine Art, mich Jemandem aufzudrängen oder ihn gegen seinen Willen selig machen zu wollen.

Presse und Publikum sind allerdings in überwiegender Mehrzahl anderer Ansicht als manche Hoteliers, deshalb liegt mir daran, dass die Begründung, warum ich eine weitere Verwendung meiner Ausserungen im Hotelführer als unzulässig erachte, auch öffentlich richtig gestellt werde.

Hochachtungsvoll Ed. Guyer-Freuler.

Anmerkung der Red. Die Berichtigung des Herrn Guyer stimmt in allen Teilen genau mit den Tatsachen überein, da wir jedoch in unserem Leitartikel diese Angelegenheit nur beiläufig und in diskreter Weise streifen wollten, unterliessen wir es, des Langen und Breiten in Details einzutreten, einestheils, weil der Artikel hauptsächlich zwecks Mitteilungen über den Vertrieb des Buches geschrieben wurde, andernteils, weil wir nicht wissen konnten, ob die Wiedergabe der tatsächlichen Gründe von